

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

DIRECTION DU MATERIEL

RAPPORT DE STAGE

POLLUTION DE L'ATMOSPHERE DES ATELIERS M

629.48.048.4 : 614.77

**S. N. C. B.**

Direction du Personnel  
et des Services Sociaux  
Bureau 51-13

Documentation et Bibliothèque  
85, rue de France  
B-1070 BRUXELLES

-E0003-

DOHET Guy

Licencié en Sciences  
Chimiques

Direction M 21-2  
Section 5

## S O M M A I R E

- I. Introduction
- II. Définitions
  - II.1. Les différents états des toxiques
  - II.2. Concentration des toxiques dans l'air
  - II.3. Critères relatifs à la qualité de l'air dans les lieux de travail
    - II.3.1. Valeurs TLV et MAC
    - II.3.2. Valeurs STEL
    - II.3.3. TLV biologiques
    - II.3.4. TLV pour les mélanges
- III. Dispositions légales relatives à la pollution de l'air dans les lieux de travail - Rappel de la réglementation
  - III.1. Art. 148 decies : mesures de prévention contre les nuisances
    - III.1.1. Mesures générales
    - III.1.2. Mesures spécifiques
  - III.2. Articles 57, 58 - Ventilation des locaux de travail
- IV. Prévention des intoxications professionnelles
  - IV.1. Remplacement des substances dangereuses
  - IV.2. Ventilation
- V. Risques de pollution de l'air dans les ateliers M
  - V.1. Pollution de l'air par les gaz et les vapeurs
  - V.2. Sources de pollution par les gaz et les vapeurs à la SNCB
  - V.3. Pollution de l'air par les particules
  - V.4. Sources de pollution par les particules solides à la SNCB
- VI. Conclusions.